

## L'ESSENTIEL DES PROJETS ET ACTIONS DE L'EQUIPE MUNICIPALE

### COMMISSION BATIMENTS - CIMETIERE - EQUIPEMENT

**Projet cure :** voir article au dos

### COMMISSION VOIRIE - URBANISME

**Eclairage public :** Les travaux sont toujours d'actualité nous n'avons pas encore arrêté notre choix sur le(s) secteur(s) à rénover. Nous sommes toujours dans l'attente des propositions du syndicat mixte d'électricité du Doubs SYDED. Les travaux se feront plutôt à l'automne et non au printemps comme nous l'avions annoncé.

**Sécurité routière :** Suite au comptage des véhicules pendant l'été 2016, nous avons analysé les données et étudié les différentes possibilités pour réduire la vitesse dans notre village. Plusieurs solutions existent : mise en place de plateaux « ralentisseurs », interdiction de traversée le village aux poids lourds... Le conseil municipal a décidé, après plusieurs échanges, de reporter ce dossier à l'automne afin de statuer sur la meilleure option à mettre en place.

**Taxe d'aménagement :** La taxe d'aménagement remplace désormais la Taxe Locale d'équipement, la taxe départementale des espaces naturels sensibles et la taxe pour le financement des conseils d'architecture. Elle s'applique à toutes opérations de construction, d'aménagement, d'agrandissement... nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire, autorisation préalable de travaux). Le conseil municipal a décidé d'augmenter ce taux de 0.5% il passe de 2% à 2.5%.  
Nombre de permis de construire : 12, Nombre de DP : 1, Nombre de permis d'aménager : 8

### COMMISSION FORÊT - TERRAIN COMMUNAL - EAU

**Forêt :** Le volume des ventes de résineux pour 2017 est de 2 070 M<sup>3</sup>, les différents lots sont vendus en majorité en bloc et sur pied. Nous espérons 110 000€ de recettes suite à ces ventes. Les frais de gardiennage payés à ONF s'élèvent à 9000€ auxquels nous devons ajouter la taxe « contribution à l'hectare » de 1200€.

Parcelle	Coupe	Surface	Volume M <sup>3</sup>	Mode de commercialisation
17	Eclaircie	2 ha	80	Contrat petits bois
35	Coupe	6,22ha	365	Bloc et sur pied
36	Coupe	9,05ha	510	Bloc et sur pied
5	Régénération	3,83ha	235	Bloc et sur pied
11	Régénération	7,77ha	340	Bloc et sur pied
12	Régénération	9,16Ha	540	Bloc et sur pied
TOTAL			2 070	

Les travaux sylvicoles sont budgétés

à hauteur de 23 000€. Nous n'avons pas prévu cette année de travaux sur les pistes forestières, nous attendons l'exploitation de la parcelle 38 pour rénover le chemin de Charles Côtes. Nous remercions notre garde ONF Julien Fraichot pour sa disponibilité, sa compétence et sa rigueur.

**Eau :** Nous avons sollicité le syndicat de la Haute Loue pour gérer le réseau d'eau de Loray afin d'anticiper 2020. Celui-ci a décliné notre demande, il souhaite attendre les négociations avec la communauté de communes lorsque celle-ci prendra les compétences eau et assainissement.

Ces budgets doivent être à l'équilibre sinon une compensation financière devra être apportée. Pour suivre cette logique le conseil municipal a décidé d'augmenter de 5€ la part fixe (abonnement au réseau eau) celui-ci passe donc de 43.44€ à 48.44€ HT.

Nous avons également modifié le règlement de l'eau afin de l'adapter aux lois en vigueur. La pression réglementaire à l'arrivée au compteur est de 1 bar. En cas de fuite la loi prévoit que soit facturé au maximum le double de la moyenne des deux dernières années, sans conséquence sur la part assainissement.

### COMMISSION JEUNESSE - VIE DU VILLAGE

**Ecole :** Merci à vous d'avoir fait des propositions pour le futur nom de notre école, nous avons eu une cinquantaine de suggestions. Les conseils municipaux des trois villages ont retenu le nom suivant : Les prés verts.

Nous allons réaliser des travaux de mise aux normes des WC de l'école : le bloc sanitaire sera revu dans sa totalité afin de créer un WC adapté aux personnes à mobilité réduite.

## DOSSIER SPÉCIAL : ZERO PESTICIDES

L'emploi des pesticides dans le cadre de l'entretien et le fleurissement des espaces communaux implique un certain nombre d'enjeux. Tout d'abord des enjeux environnementaux, par le transfert et la diffusion de ces produits dans les milieux, dans les cours d'eaux, les ressources souterraines, dans l'air et les sols.

Des enjeux sanitaires, par l'exposition directe des agents lors de l'application de pesticides, mais aussi de la population qui vit au sein de ces espaces. En outre, ces risques se situent également au niveau de l'exposition indirecte par la présence de ces substances dans l'eau, dans l'air et dans l'alimentation.

Enfin, il est à faire valoir des enjeux écologiques, par l'impact de ces produits sur la faune et la flore, et notamment les espèces non ciblées par les traitements, pouvant entraîner, à terme, une diminution de la biodiversité dans les écosystèmes et une perturbation notable des équilibres écologiques.

### Le saviez-vous ?

*Il suffit d'1 gramme d'une molécule pesticide, quelle qu'elle soit, pour rendre impropre à la consommation 10 000 000 litres d'eau (selon le seuil réglementaire de potabilité d'une eau destinée à la consommation humaine).*

*Exemple : un petit pulvérisateur de 5 L, pour désherber sa terrasse ou ses allées, peut contenir jusqu'à 60 grammes de molécule pesticide. Faites le calcul...*

Conscient de l'importance de cette problématique et qu'il ne suffit plus de se retrancher derrière l'argument que « d'autres applicateurs de pesticides sont également en cause », des démarches doivent être engagées par chacun des utilisateurs.

La prise de conscience est générale, et relayée par les pouvoirs publics notamment par la mise en place de dispositifs nationaux visant à limiter l'impact des pesticides, mais aussi à en réduire l'emploi. Cela se traduit par le retrait du marché d'un nombre important de molécules et des évolutions réglementaires toujours plus contraignantes, et qui à terme visent à interdire l'emploi de nombreux produits dans les espaces communaux !



Ainsi, si les élus doivent assurer la propreté du cadre de vie des citoyens, elles ne doivent pas pour autant ignorer les conséquences de leurs pratiques en matière de santé et d'environnement.

### La démarche engagée par Loray

C'est dans ce cadre que la municipalité a décidé de s'engager dans une démarche « zéro pesticide » visant la réduction de l'emploi de ces produits voire à leur suppression dans le cadre de l'entretien des espaces publics de Loray. Le travail consiste à mettre en place une stratégie visant à raisonner l'entretien, par la mise en œuvre de techniques dites « préventives » (comme le balayage) et « alternatives » (comme la binette !) pour la gestion des herbes dans les rues et autres sites.

Cela permet d'ailleurs d'anticiper et d'aller au-delà des échéances de la **loi Labbé du 6 février 2014** (amendée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17/08/2015) qui **interdit l'utilisation de pesticides dans les espaces verts, les jardins publics et la voirie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017** !

Une étude est donc lancée, elle est confiée à la FREDON-FC (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Franche-Comté). Cette structure va accompagner la commune pour la mise en œuvre effective de cette démarche, qui se fera par étape.

Cela passe tout d'abord par la réalisation d'un diagnostic des pratiques mises en œuvre par la municipalité. Il s'est déroulé en mars 2017, par la FREDON de Franche-Comté, en étroite collaboration avec la commune. Cette visite a été l'occasion de faire le point sur la gestion de l'herbe, et sur les moyens humains et techniques qui y sont consacrés. Cela a permis également de rappeler les règles inhérentes à l'emploi des pesticides dans les espaces publics et d'envisager les alternatives pour réduire/supprimer leur emploi.

Dans une seconde phase de l'étude, la FREDON de Franche-Comté va proposer à Loray, une « feuille de route » (plan d'actions) avec des solutions techniques, pratiques et concrètes, permettant d'envisager un arrêt à terme de l'emploi des pesticides et d'optimiser les pratiques existantes. Ce travail sera finalisé courant ce printemps et fera l'objet d'un rendu auprès des élus et de l'agent communal.

### Un autre regard sur la végétation

L'arrêt du recours aux pesticides conduit nécessairement à une réflexion sur la manière de gérer ces espaces, et notamment sur le principe même de « la propreté », que l'on qualifiera ici de visuelle au regard des conséquences et risques, inhérents à leur emploi.

Cette propreté, et l'exigence d'entretien qui lui est associée, sont somme toute subjectives et impliquent que l'absence et la présence de l'herbe naturelle, et sa tolérance, doivent être relativisées en fonction des lieux, de leur usage et de ce qu'ils représentent.

### Le saviez-vous ?

*En 2015 et suite à l'évaluation du CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a classé, le glyphosate comme « cancérigène probable » !*



Exemples de cimetières paysagers avec jachère fleurie et remise en herbe

### Tous concernés

Parmi la population, certains d'entre nous emploient également des pesticides pour l'entretien de nos espaces extérieurs, terrasses, allées, jardins, etc.

Nous sommes également concernés ! Soutenez l'action de votre commune, et vous-même, affranchissez-vous de l'emploi de pesticides et anticipez la nouvelle réglementation.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la vente des pesticides chimiques sera interdite aux particuliers ! Alors dès maintenant, adoptez des méthodes alternatives, un grand nombre de solutions existent !

**Et dite-vous, « ce n'est pas parce qu'il y a quelques plantes qui verdissent nos espaces, que c'est moins propre... C'est tout le contraire... »**

Crédits photographiques : FREDON-FC

### POINT EAU

Comme l'année dernière, afin de mieux repérer les éventuelles fuites d'eau, nous vous encourageons à vérifier régulièrement votre consommation d'eau au compteur. Vous trouverez un coupon joint à ce bulletin municipal pour procéder au relevé de votre compteur d'eau, l'ensemble des informations figure sur celui-ci.

**COUPON À RETOURNER À LA MAIRIE SVP POUR LE 1ER JUILLET, MERCI!**

### Point d'avancement des travaux

Les travaux ont commencé et vous avez dû voir les modifications extérieures du bâtiment. A ce jour nous n'avons pas eu de mauvaise surprise sur la structure du bâtiment. Les travaux devraient se terminer fin d'année.

La charpente, la dalle ont été réalisées, les fenêtres sont posées. Un échafaudage permettant notamment de refaire la toiture sera installé prochainement.



### Réglementation du drone civil, Les 10 règles à suivre

1. On ne survole pas des personnes ! Les hélices du [drone](#) sont dangereuses elles peuvent blesser !
2. On respecte la hauteur de vol maximum ! Elle est de 150 mètres et ce même si votre drone peut voler jusqu'à 300 mètres de hauteur ...
3. On ne vole jamais de nuit et on garde toujours son drone en vue.
4. On ne fait pas voler son drone en ville.
5. On ne pilote pas son drone à proximité d'aéroports ou d'aérodromes, plus généralement on se survole pas de lieu destiné à l'aviation...
6. On ne survole pas les sites sensibles ou protégés (base militaire, centrale nucléaire, répartiteur électrique, voie ferrée, etc. ..)
7. On respecte la vie privée des autres, c'est valable pour les [drones caméra](#) même lorsque vous êtes dans votre jardin, pensez à vos voisins !
8. Il est interdit de diffuser nos prises de vues sans l'accord des personnes qui apparaissent dessus.
9. On s'informe sur les assurances existantes en cas de dommages causés par notre drone.
10. En cas de doute on se renseigne, tout est sur le site du Ministère de l'écologie et du développement durable

**Respectez les autres, soyez civique et responsable** et l'on pourra encore s'amuser de nombreuses années avec ces engins passionnants :)

La réglementation des drones va évoluer en 2018  
A Partir de Juillet 2018, une nouvelle législation va s'appliquer à savoir la nécessité de devoir déclarer des drones dont le poids dépasse 800 grammes. Ces drones « lourds » devront être équipés de signaux lumineux et sonores afin d'être facilement identifiable dans le ciel.



## ETAT CIVIL

### Naissances

**Mélody**, fille de Dalila FANKHAUSER, née le 18 décembre 2016

**Marley**, fils d'Emanuelle OTHENIN-GIRARD et de Christophe BORTMANN, né le 4 janvier 2017

**Lucine**, fille de Julie et Olivier ROI, née le 5 janvier 2017

**Andréas**, fils d'Adeline VACHERESSE et de Thomas PAHIN, né le 23 janvier 2017

**Joane**, fille de Julie et Rémy GUYOT-JEANNIN, née le 24 février 2017

**Simon**, fils de Carole et David MARGUET, né le 27 février 2017

*Félicitations aux parents et bienvenue aux bébés!*

### MARIAGE

Charline DROSSON et Maxime MUSSARD, le 21 janvier 2017

*Meilleurs vœux aux mariés !*

### Décès

Suzanne DONIER-MEROZ née BOBILLIER, le 24 mars 2017

Odette BINETRUY née MYOTTE, le 13 avril 2017

Maria FERREIRA née ALVARES DA SILVA, décédée le 28 avril 2017

*Nos condoléances aux familles*

## DES HABITANTS REMARQUABLES

### Bientôt un saint natif de Loray ?

Jean-Claude PERRIN né en 1765, vicaire à Grand-Combe de Morteau, prêtre réfractaire déporté en Suisse dans un premier temps puis revenu au pays, est grièvement blessé au Moulin de Plainmont, arrêté, jugé, condamné à mort et fusillé assis sur une chaise à Besançon-Chamars le 17 février 1798. Sa cause a été plaidée dès 1909, complétée en 1922 puis 27, reprise en 1946, 1960 puis en 1988, au Vatican dès 1998. Quand son nom sera-t-il ajouté à la liste des saints régionaux aux côtés d'Isidore Gagelin natif de Montperreux et de Joseph Marchand de Passavant, canonisés les deux en 1988 ?

**Tout détail à ce sujet dans le livre d'André Badot "Chez nous en pays comtois, récits historiques insolites" (en communication à la mairie).**

MERCI !

Un grand merci à notre fromager Cyriaque, qui ayant retrouvé le véritable drapeau de la libération de Loray en 1944 fabriqué par les habitants eux-mêmes, a décidé d'en faire don à la commune. Bravo!



« on est bien ensemble... »

L'esprit de convivialité, de partage et de bonne humeur qui caractérise à la fois 'les cabas' (habitants de Loray) et 'les culs rouges' (habitants de Flangebouche) a pu s'exprimer lors des émissions « Le samedi chez vous » de Dominique Morize de



France Bleu. Merci aux participants et à bientôt pour un nouveau match!

### L'EDITO DU MAIRE

Le budget 2017 vient d'être voté, cet exercice est toujours délicat afin d'équilibrer les recettes et les dépenses. En effet les charges ont toujours tendance à augmenter et les recettes ne suivent malheureusement pas la même évolution du fait notamment de la baisse des dotations de l'Etat... Aujourd'hui la seule variable d'ajustement reste la hausse de la fiscalité. Pour l'instant nous arrivons à tenir notre engagement de début de mandat qui est de limiter la hausse à 1% an sur les 4 taxes.

Un grand merci à l'ensemble du conseil pour sa rigueur, son sérieux dans nos différents choix d'investissement et dans la gestion quotidienne de la commune. Je voudrais aussi remercier les bénévoles qui nous aide ponctuellement pour différentes activités.

Notre prochain dossier important sera la construction du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui va se construire sur 3 ans. Il doit contenir un projet d'aménagement et développement durable. Le PLUi définit les objectifs et le projet de la collectivité en matière de développement économique, social, d'environnement et d'urbanisme pour une période de 10 à 20 ans sur chaque commune. Il doit y avoir une cohérence à l'échelle de l'ensemble de la communauté de communes.

Il nous attend un travail riche qui va s'inscrire en cohérence avec le projet du parc national régional du pays Horloger. Ces documents d'urbanisme peuvent être perçus comme des contraintes à court terme mais c'est une réelle chance de sauvegarder notre patrimoine et le transmettre aux générations futures...

Bonne lecture

Claude Roussel

### L'AGENDA DES MANIFESTATIONS ET DES EVENEMENTS

#### MERCREDI 28 JUIN - LOL

Atelier avec une herbaliste intitulé « Les Mille et un usages de la Menthe », 8€/personne. Détails et inscriptions 06.45.60.60.12



#### DIMANCHE 2 JUILLET - LOL

Puces couture et loisirs créatifs sur le parking de l'Eglise, 9h00-17h00. Venez nombreux.

#### JEUDI 13 JUILLET - VAL DE VENNES

Feux d'artifices du Val de Vennes à Vennes

#### DIMANCHE 3 SEPTEMBRE

Messe en l'église de Loray, 10h00.

#### SAMEDI 16 SEPTEMBRE - LOL

Atelier « Balade et découverte des plantes utiles à notre bien-être » animé par une herbaliste, RDV à 9h45 à la mairie puis balade dans les sentiers de Loray, retour prévu vers 12h00. Tarif : 8€/personne, inscriptions 06.45.60.60.12.

#### DIMANCHE 24 SEPTEMBRE

Fête du village : messe à 10h00 suivie de l'apéritif offert par la commune

#### OCTOBRE

7e édition du 'Petit Cabas Illustré'



Savez-vous ce qu'est un chwecke?

Réponse dans le prochain numéro!